



Ville d'Escaudain

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ESCAUDAIN

SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2026
CONVOCATION EN DATE DU 23 SEPTEMBRE 2026

DELIBERATION N° 06/07/2026

Présidence : Mme. Catherine MERCIER, Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Nombre de votants : 29

Membres présents : MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, BRANDELET Christine, SENSEALE Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Membres excusés ayant donné pouvoir : MM. CAVALLARO Michaël donne pouvoir à Mme FONTAINE Jennifer, TAUROZZA Emilia donne pouvoir à Mme DESCAUDIN Nathalie.

Membres excusés :

Membres absents :

Secrétaire de séance : M. GILLENS Grégory

OBJET : Recensement de la population 2027 – Dispositions générales, création de postes et rémunération des agents recenseurs

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n°2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V,

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

Vu l'arrêté du 5 août 2003 portant application des articles 23 et 24 du décret n°2003-485 ;

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents non titulaires ;

Considérant que la Commune fait partie des territoires recensés en 2027 ;

Considérant que pour réaliser ces opérations de recensement il est nécessaire de nommer des coordonnateurs communaux et de recruter du personnel temporaire ;

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération des agents recenseurs qui vont effectuer les opérations de collecte ;

Vu l'arrêté du 16 février 2004 fixant l'assiette des cotisations de sécurité sociale dues pour les agents recrutés à titre temporaire en vue des opérations de recensement de la population (15% du plafond mensuel de la Sécurité Sociale au 1^{er} janvier de l'année considérée) ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

CHARGE Madame le Maire de procéder à l'enquête de recensement prévue en 2027 et de prendre toutes dispositions permettant le bon déroulement des opérations de recensement.

AUTORISE Madame le Maire à désigner le(s) coordonnateur(s) communal(aux) afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2027.

Le(s) intéressé(s) désigné(s) bénéficiera(ont) de récupération du temps supplémentaire effectué pour l'exercice de cette activité.

AUTORISE Madame le Maire à procéder au recrutement d'agents recenseurs non titulaires à temps non complet dans la limite de 20 postes.

FIXE la rémunération brute des agents recenseurs comme suit :

	Montant
Formulaires :	
• Bulletin individuel	1,25 €
• Feuille de logement	1,25 €
• Dossier d'adresse collective	0,70 €
• Logement non enquêté	0,70 €
Tournée de reconnaissance (par district)	10,00 €
Séance de formation	30,00 €
Mise sous pli	30,00 €

INDIQUE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de l'exercice 2027.

Délibération adoptée à l'unanimité par MM. MERCIER Catherine, DUHEM Christian, TROIA Laure, HAMMADI Abdelkader, FONTAINE Jennifer, CAVALLARO Michaël (pouvoir remis à Mme FONTAINE Jennifer), DUFOUR Sylvie, ZECCHIN Pascal, VOLPE Michel, PETRIOLI Franca, TAUROZZA Emilia (pouvoir remis à Mme DESCAUDIN Nathalie), BRANDELET Christine, SENSEALE Rita, SERRAO Henri, SERRI Franck, GUIDEZ Zaïna, ROMBEAUT Sylvain, VILCOT Martine, WILLIATE Karine, CREPIN Jean Michel, DESCAUDIN Nathalie, BOURRE Quentin, GILLENS Grégory, SALIGOT Bruno, RISBOURG Dominique, GUIOT Christelle, SCHUTT Sylvie, SPECQ Éric, DUHEM Leïla

Fait en séance les jour, mois et an susdits
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



MERCIER Catherine

Le Secrétaire de séance,


GILLENS Grégory

ACTE CERTIFIÉ EXECUTOIRE

Date de réception en Sous-Préfecture : 06/10/2026

N° du bordereau d'acquittement de transaction : 059-215902057-20260929-06_07_2026-DE

Date d'affichage : 07/10/2026

Le Maire,



MERCIER Catherine